

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 12 avril 2021, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

### AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes invités à assister à une session extraordinaire du Conseil municipal convoquée par madame la mairesse, Denise Godin-Dostie, pour être tenue en visioconférence, **lundi le 12 avril 2021 à 19h00**.

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

1. Introduction;
2. Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités.
3. Période de questions.
4. Levée de la session extraordinaire du 12 avril 2021.

**DONNÉ aux Coteaux, ce 8e jour du mois d'avril deux mille vingt-et-un.**

Claude Madore,  
Secrétaire-trésorier et directeur général

---

---

### INTRODUCTION

Madame Denise Godin-Dostie, mairesse, a ouvert l'assemblée à 19 h 00 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres de conseil pour former quorum.

#### Tenue de la séance par voie de visioconférence

Le conseil de la Municipalité des Coteaux siège en séance extraordinaire ce 12 avril 2021 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, Mesdames Jocelyne Bishop Ménard et Myriam Sauvé, conseillères, Messieurs François Deschamps, Michel Joly, Dominic Léger et Sylvain Brazeau, conseillers et siégeant sous la présidence de Madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Assiste également à cette séance par visioconférence M. Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général.

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres de municipalités en zone rouge (palier 4 – alerte maximale) dont fait partie la Municipalité des Coteaux.

Le 13 octobre 2020, le gouvernement du Québec a annoncé le passage en zone rouge, soit l'alerte maximale, pour l'ensemble de la Montérégie dont fait partie la Municipalité des Coteaux.

Il est donc dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

À cet effet, la présente séance est tenue par visioconférence.

**21-04-7640**

Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Coteaux est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2021 sont de 120\$ à 130\$ pour la dotation ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail pour l'embauche du prochain directeur général, le cas échéant ;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,  
APPUYÉ PAR : Michel Joly,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** la Municipalité des Coteaux mandate le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'il la conseille et l'appuie en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

**.... ADOPTÉE ....**

Période de questions

Aucune intervention.

**21-04-7641** Levée de la session extraordinaire du 12 avril 2021

L'ordre du jour étant épuisé,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Dominic Léger,  
APPUYÉ PAR : Michel Joly,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la séance extraordinaire du 12 avril 2021 soit levée à 19h11.

**....ADOPTÉE**

---

Denise Godin-Dostie  
Mairesse

---

Claude Madore  
Secrétaire-trésorier et directeur général